 St Etienne, le 14 novembre 2017

**Intervention de R.Marion Président des DDEN Loire**

**Lors du Conseil départemental de l’Education nationale du 16/11/2017**

Monsieur le Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Académique de l’Education Nationale, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des enseignants, des parents d’élèves, et des associations amies de l’école publique. La contribution des DDEN Loire portera sur 3 points concernant les orientations du ministère de l’Education Nationale et leurs répercutions au niveau de notre département .

**Concernant les « emplois aidés »**

Dès la fin août, nous avons alerté les différentes autorités du risque que faisait courir à l’Ecole la suppression des emplois aidés. Ce dispositif ne nous est jamais apparu comme la panacée, mais comme le disait une parent d’élève d’une commune rurale de notre département : « on ne retire pas l’échelle ,tant que l’escalier n’est pas construit ».

Ainsi, pendant plus d’un mois, les tergiversations politiques et administratives ont engendré difficultés et disfonctionnement de nombre d’écoles parmi les plus défavorisées.

Au nom de l’égalité territoriale, les dden se sont mobilisés pour maintenir à minima les aides existantes et revendiquer les moyens indispensables au fonctionnement des classes élémentaires, enfantines et maternelles : à savoir présence d’Atsem, cantine et entretien des écoles.

**Concernant les CP à 12 :**

Au printemps 2017 l’administration départementale a mobilisé les écoles en REP+ , autour de l’optimisation du dispositif «  plus de maitres que de classes ». Des concertations d’équipes ,la rédaction de projets ont été mis en place .Mais dès le moi de juin , on sifflait la fin de la récréation, et à moyens constants ,même parfois avec retrait de moyens supplémentaires existants, on engageait un nouveau dispositif : les CP à 12. Nous espérons que du temps sera laissé au temps, que la continuité du dispositif au CE1 sera effective ainsi que sa généralisation .Par ailleurs, nous souhaitons que les moyens dégagés seront à la hauteur des ambitions annoncées, car on ne peut vanter les vertus de CP à 12 si dans le même temps les autres classes se retrouvent face à des effectifs pléthoriques.

**Enfin les rythmes scolaires**

La aussi, dans la plus grande précipitation et confusion, sans la moindre évaluation de cet aménagement journalier et hebdomadaire du temps scolaire sur la réussite des élèves, on a appelé à une grande consultation sur la pertinence et la pérennisation de cette réforme.

Les DDEN, dès fin juin se déclaraient favorables au maintien de cette avancée et à son évaluation.

Nous écrivions , dans la crainte d’un retour en arrière et reprenant les propos du Professeur Hubert Montagner : **« Les victimes sont d’abord les enfants, encore et toujours les enfants , en particulier les plus démunis et vulnérables qui cumulent les souffrances personnelles, familiales, scolaires,** **sociales, culturelles... »** aussi prenant appui sur les travaux de spécialistes réputés, la fédération nationale des DDEN rappelle son attachement à la réforme des rythmes scolaires qui prévoit des journées d’enseignement plus courtes, la répartition des heures de classes hebdomadaires sur 9 demi-journées…

Les retours, que nous avons des premiers conseils d’écoles, montrent, certes, dans certaines communes, la volonté des parents et des enseignants , de revenir en arrière, mais les échanges riches entre les divers partenaires ,laissent entrevoir le manque d’information évident des utilisateurs du service public quant à la pertinence de cette réforme et laisse transparaitre le manque de volonté des acteurs économiques à mettre l’enfant au cœur de leurs préoccupations premières.

Pour notre part, nous craignons que le système éducatif ,pour lequel l’Etat doit être le garant de l’égalité sur tout le territoire, ne se municipalise un peu plus en confiant toujours davantage la gestion du temps scolaire aux maires.( Nous en voulons pour preuve ,le nombre de dérogations actées dans le département concernant les 9 demi-journées) Cela risque de conduire à de grandes disparités entre les communes et entrainer des inégalités d’un territoire à l’autre.

Pour ces raisons les DDEN s’opposent à l’émiettement territorial et à l’individualisation du rapport à l’école qui menacent l’unicité de notre système éducatif. Je reprendrai donc à mon compte la teneur du communiqué commun des DDEN et du SIEN unsa qui réaffirme que **« seul l’intérêt de l’enfant, citoyen en devenir, doit primer en la matière et que pour assumer pleinement sa mission ,l’institution a plus besoin de moyens, de cohérence et de temps que de changements précipités. »**

Pour conclure, les DDEN du département , comme à chaque cession du CDEN, réitèrent et réitéreront leur volonté d’être considérés au même titre que les autres partenaires et d’avoir une voix délibérative. Ils remercient par ailleurs les services académiques pour l’aide précieuse qu’ils nous ont apportée lors du renouvellement des DDEN ;

Merci de votre attention

 R.Marion

St Etienne, le 14/11/2017